
Gamme d'imprimantes HP Latex 800 Promotion de reprise avril-juin 2024



Conditions générales

A. Structure du programme de reprise de la gamme d'imprimantes HP Latex 800 avril-juin 2024

- Dans le cadre du Programme de reprise de la gamme d'imprimantes HP Latex 800 avril-juin 2024, les « Participants » (tels que définis ci-dessous) peuvent prétendre à des remises en espèces en achetant la gamme d'imprimantes HP Latex 800 qualifiées (référéncées dans la section D ci-dessous) et en soumettant une demande conformément aux conditions générales suivantes.
- Le Programme de la gamme d'imprimantes HP Latex 800 avril-juin est désigné dans les conditions générales suivantes comme le « Programme ».

Participants

- Seuls les clients utilisateurs finaux sont autorisés à participer à ce Programme et à réclamer et recevoir une remise en différée.
- Les revendeurs peuvent soumettre des demandes au nom de leurs clients.
- Le revendeur doit d'abord transmettre le montant total de la remise en différée au client. Il doit être clairement indiqué sur la facture ou le contrat de location que le crédit a été accordé d'emblée au client comme faisant partie du prix d'achat ou de location.
- L'entreprise qui réclame et a le droit de recevoir la remise en différée est désignée dans les présentes conditions générales comme le « Participant ».

Produits

- La liste des produits HP Latex éligibles se trouve dans la section D du présent document.
- Tous les produits éligibles achetés dans le cadre du Programme sont désignés dans les présentes conditions générales par le terme « Produits HP ».
- Le programme n'est pas valable si les produits HP sont loués ou donnés à un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cadre d'accords de placement gérés par les installations.
- Seuls les nouveaux produits HP peuvent participer au programme. La promotion n'est pas valable pour les imprimantes remises à neuf, les imprimantes achetées/louées par le biais d'enchères sur Internet, ou auprès de tout autre revendeur non autorisé de produits HP. Les unités de démonstration des revendeurs NE donnent PAS droit à une nouvelle imprimante éligible.

Promoteur

- HP Canada Co. (ci-après dénommée « HP »).

B. Étapes et calendrier du programme

Le Participant peut obtenir des renseignements sur le programme et s'inscrire à celui-ci sur le site web hp.com/go/latex-800-tradein.

IMPORTANT : Chaque réclamation doit être accompagnée d'une preuve d'achat. Si elle n'est pas jointe, la demande sera rejetée.

- Achat : achetez ou louez une nouvelle imprimante de la gamme HP Latex 800 admissible entre le 1er avril et le 30 juin 2024, et vous pouvez bénéficier d'une remise de jusqu'à 8 000 \$ lorsque vous échangez votre imprimante grand format à solvant, UV ou HP Latex admissible actuelle ou votre massicot. Voir le tableau de la section D pour une liste des produits de reprise admissibles et des valeurs de remise correspondantes.
- Formulaire de réclamation - Remplissez et soumettez le formulaire de réclamation en ligne (hp.com/go/latex-800-tradein).

[800-tradein](https://800-tradein.hp.com)) avant le 31 juillet 2024. Toute demande reçue après cette date sera rejetée. Après avoir soumis votre demande en ligne, 360Insights l'examinera et vous enverra un courriel de confirmation avec le numéro de la réclamation et des instructions sur les prochaines étapes du processus de réclamation. Veuillez l'imprimer et le conserver pour vos dossiers. Faites référence à ce numéro de réclamation pour toute question relative à cette promotion. Vous devez fournir le numéro de série et la marque/le modèle du produit de reprise admissible au cours de cette étape de réclamation.

- Preuve d'achat requise - Les documents suivants sont requis :
 - a. Une copie de votre/vos facture(s) de vente (ou documents de location) montrant l'achat éligible d'une/de nouvelle(s) imprimante(s).

La facture doit contenir les informations suivantes :

- a. Nom et adresse du client utilisateur final
- b. Nom et adresse du revendeur HP, conformément à l'énoncé sur l'en-tête
- c. Modèle, numéro de série et prix d'achat du produit HP
- d. Si la remise est transférée au Client utilisateur final par le Revendeur HP, la facture du Client utilisateur final doit comporter une ligne détaillant le montant de la remise de reprise déduite du prix de l'imprimante pour obtenir le prix net de l'imprimante
- e. Si la date de facturation/location est postérieure à la période d'achat promotionnel, la date de commande au revendeur doit être comprise dans la période d'achat promotionnel et cette date de commande doit figurer sur la facture/le contrat de location
- f. Si un examen plus approfondi est nécessaire, HP se réserve le droit de demander la facture du revendeur pour s'assurer que la commande a été passée au nom du Client utilisateur final pendant la période d'achat promotionnel
- g. Si le(s) numéro(s) de série du(des) nouveau(x) produit(s) HP éligible(s) ne figure(nt) pas sur votre preuve d'achat, veuillez inscrire le(s) numéro(s) de série de votre(vos) nouveau(x) produit(s) HP éligible(s) sur le document avant de le soumettre
- h. Vous devez fournir le numéro de série et la marque/le modèle du produit de reprise admissible au cours de cette étape dans le cadre de la preuve d'achat
- i. Conservez une copie de l'ensemble de votre réclamation pour vos dossiers

Soumettez votre preuve d'achat en ligne avec votre réclamation sur le site hp.com/go/latex-800-tradein.

Remarque importante : Le dernier jour pour soumettre la demande de réclamation et la preuve d'achat est le 31 juillet 2024. Chaque réclamation doit être accompagnée d'une preuve d'achat. Si elle n'est pas jointe, la demande sera rejetée.

- Expédition du produit de reprise - Dans un délai d'un (1) jour ouvrable après validation de votre preuve d'achat, des instructions d'expédition et une étiquette de livraison vous seront envoyées par courrier électronique pour l'expédition de la carte contrôleur d'impression principale. Le Revendeur ou le Client doit renvoyer la ou les carte(s) contrôleur d'impression principale(s) pour recyclage conformément aux instructions fournies par le programme. Le Revendeur ou le Client envoie le produit de reprise à HP en utilisant sa propre boîte et l'étiquette de livraison fournie. La carte contrôleur d'impression principale doit être expédiée avant le 31 août 2024.
- Remise en différée - Veuillez prévoir un délai de huit (8) semaines à compter de la collecte de votre/vos produit(s) de reprise pour la réception de votre chèque de remise en différée ou de votre transfert électronique de fonds (TEF). Pour toute question concernant l'état de votre demande, veuillez envoyer un courriel à hprebatesupport@email-360insights.com. Si vous n'avez pas reçu de paiement après huit (8) semaines, veuillez communiquer avec le service clientèle par courriel à l'adresse hprebatesupport@email-360insights.com.

Collecte et livraison des produits de reprise

- Le(s) produit(s) à reprendre doit/doivent être situé(s) au Canada
- Les instructions relatives à l'expédition sont valables jusqu'au 31 août 2024
- HP prendra en charge les frais d'expédition habituels pour la carte contrôleur d'impression principale de l'imprimante ou des imprimantes reprise(s) dans le cadre de cette promotion si le transporteur désigné est utilisé
- Vous devez communiquer avec le transporteur désigné pour planifier la collecte
- Vous acceptez de supprimer toutes les données de votre produit actuel avant de l'expédier. Vous êtes responsable de la suppression de toutes les données de votre produit actuel avant de l'expédier, y compris et sans limitation, toute information personnelle identifiable ou information médicale protégée. En envoyant votre produit, vous acceptez de libérer 360Insights et HP de toute réclamation concernant les données stockées dans ce produit, ou dans tout support ou dispositif de stockage de données inclus dans tout produit que vous envoyez à 360Insights pour recyclage, et pour la sécurité, l'intégrité, la confidentialité, la divulgation ou l'utilisation de ces données. 360Insights et HP ne seront pas responsables de la sécurisation, de la protection,

du maintien du secret ou de la gestion de toute forme de données ou d'informations stockées sur ou contenues dans tout produit que vous envoyez à 360Insights (y compris tout disque dur d'ordinateur, ROM, CD-ROM, disque ou autre support de stockage de toute forme).

Participation du Revendeur

- Le Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada ou le revendeur contractuel spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada peuvent soumettre des réclamations au nom de leur client utilisateur final en suivant le même processus de réclamation décrit ci-dessus.
- HP ne compensera pas le Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada ou le Revendeur contractuel spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada pour les rabais qui dépassent l'allocation de remise en différée de la promotion. La promotion de la gamme d'imprimante HP Latex 800 avril-juin est une promotion de reprise par le client utilisateur final et la totalité de l'allocation de remise en différée doit être transmise par le revendeur au client utilisateur final. La participation à la promotion de la gamme d'imprimante HP Latex 800 avril-juin indique que le client utilisateur final accepte que son revendeur, et non HP, soit le seul responsable de toute somme négociée dépassant les valeurs de reprise autorisées par HP.
- Il doit être clairement indiqué sur la facture que le crédit a été accordé d'emblée au client comme faisant partie du prix d'achat ou de location. 360Insights et HP vérifieront les documents de réclamation pour s'assurer de leur authenticité. Les documents de réclamation qui ne le montrent pas pourront être rejetés.
- Le Revendeur doit soumettre à 360Insights le(s) produit(s) de reprise fourni(s) par les clients utilisateurs finaux. Le Revendeur ne peut pas substituer d'autres produits de reprise ou soumettre des produits de reprise n'appartenant pas aux clients utilisateurs finaux.

Produit loué

La présente promotion est valable uniquement au Canada et disponible pour les nouveaux contrats de location conclus entre un Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada ou un Revendeur contractuel spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada et le participant si les conditions suivantes sont remplies :

- Le nouveau contrat de location doit être d'une durée d'au moins un (1) an et l'unité nouvellement louée doit remplacer un ancien produit admissible (HP ou non HP) qui est mis hors service
- La facture de vente soumise avec la demande doit indiquer les services de location de l'article vendu (par exemple, pour la location d'une imprimante HP Latex XXX applicable du (date) au (date))
- Le nouvel appareil loué et le(s) produit(s) repris doivent être des produits éligibles
- Le Revendeur doit d'abord transmettre le montant total de la remise en différée au client, il doit être clairement indiqué sur la facture de vente ou le contrat de location que le crédit a été accordé d'emblée au client dans le cadre du prix d'achat ou de location

C. Conditions générales

- Pour bénéficier du programme, les participants doivent remplir le formulaire de réclamation en ligne (hp.com/go/latex-800-tradein), et joindre la preuve d'achat du produit HP sous la forme de la facture du vendeur par numérisation. IMPORTANT : Si la preuve d'achat n'est pas jointe, la demande sera rejetée.
- La preuve de commande ne sera pas acceptée. La facture du vendeur doit clairement indiquer le nom et l'adresse du Participant, les codes de pièces du ou des produit(s) HP acheté(s), le prix d'achat et la date d'achat.
- Le Participant doit présenter sa demande avant le 31 juillet 2024, et ne doit pas envoyer les factures originales, car elles ne pourront pas être renvoyées. HP doit recevoir le formulaire de réclamation et la preuve d'achat au plus tard le 31 juillet 2024, à minuit, heure du Pacifique. Le Participant doit télécharger la preuve d'achat au moment de la soumission de la demande.
- Une fois le formulaire de réclamation et la preuve d'achat reçus, la facture sera examinée et validée. Le cas échéant, des instructions d'expédition seront envoyées par courriel au Participant.
- Les participants ayant fourni un formulaire de réclamation incomplet/incorrect seront informés par courriel des omissions et des erreurs. Une fois corrigées, les réclamations peuvent être soumises à nouveau pour examen.
- Le paiement sera effectué par chèque ou par TEF au Participant indiqué comme acheteur sur la facture de preuve d'achat fournie.
- HP s'efforce de traiter les demandes de réclamations de paiement valides dans un délai de huit (8) semaines à compter de la collecte de votre/vos produit(s) de reprise. HP ne sera pas responsable si les réclamations sont traitées en dehors de ce délai. Pour toute question concernant l'état de votre/vos procédure(s) de réclamation, veuillez envoyer un courriel à l'adresse : hprebatesupport@email-360insights.com.
- La remise en différée ne sera pas accordée à un Participant qui :

- a) n'a pas acheté ou loué un produit HP pendant la période de promotion
- b) n'a pas rempli correctement le formulaire de réclamation
- c) n'a pas soumis le formulaire de demande avant le 31 juillet 2024
- d) n'a pas fourni de preuve d'achat avant le 31 juillet 2024, ou n'a pas expédié la carte contrôleur d'impression principale avant le 31 août 2024
- e) n'a pas acheté un produit éligible, ou ne l'a pas acheté dans les délais impartis
- f) n'a pas respecté de quelque manière que ce soit les présentes conditions générales, comme déterminé à la seule discrétion de HP

- Outre la facture du produit HP, HP se réserve le droit de demander au Participant d'autres preuves d'achat et/ou de propriété (par exemple, une photo de l'étiquette du numéro de série, des codes-barres, etc.).
- En complétant le processus d'enregistrement de la réclamation, le participant confirme son acceptation des présentes conditions générales.
- HP se réserve le droit de disqualifier les réclamations incomplètes, modifiées ou illisibles.
- HP n'est pas responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle, de serveur, de site Web ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, dans la mesure où cela empêche ou entrave la participation du Participant au Programme.
- HP se réserve le droit de vérifier toutes les demandes de remise en différée afin de s'assurer que les conditions générales du Programme ont été respectées et de demander des informations supplémentaires concernant toutes les réclamations et les pièces justificatives.
- Tous les documents soumis dans le cadre du présent Programme deviennent la propriété de HP et ne seront pas retournés. La soumission de documents faux, incorrects, trompeurs ou frauduleux peut entraîner la disqualification du présent Programme et des futures promotions HP et peut entraîner une action en justice de l'expéditeur.
- HP peut annuler le présent Programme si des raisons juridiques ou commerciales découlant des lois en vigueur l'exigent.
- Les décisions de HP concernant tous les aspects de la promotion seront définitives et contraignantes.
- Les imprimantes HP éligibles pour la présente promotion sont sujettes à modification. L'offre est soumise à la disponibilité des produits; la présente promotion est valable jusqu'à épuisement des stocks.
- HP se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions de l'offre à tout moment et sans préavis.
- Dans toute la mesure de la loi applicable, HP ne peut être tenu responsable de toute perte, de tout dommage ou de toute blessure de quelque nature que ce soit, causés aux Participants dans le cadre du présent programme.
- En cas de réclamations fausses ou erronées soumises par le Participant ou de paiements excédentaires effectués par HP, et sous réserve que HP donne un préavis écrit d'au moins trente (31) jours, le Participant doit rembourser à HP les réclamations fausses ou erronées ou les paiements excédentaires, et le Participant doit dégager HP de toute responsabilité et l'indemniser de toute responsabilité, réclamation, de tout dommage et de toute obligation fiscale découlant de ces circonstances.
- Si un Produit HP est retourné, aucune réclamation ne peut être faite pour une récompense de remise en différée pour le Produit HP. Si la récompense de remise en différée a déjà été versée au Participant sur un Produit HP retourné, elle doit être intégralement reversée à HP.
- Les remises en différée calculées conformément aux conditions générales du Programme sont hors taxes. HP appliquera les taxes locales obligatoires lors du traitement des paiements. Le Participant est responsable du respect de toute obligation fiscale imposée par la législation fiscale locale.
- Le programme est valable au Canada uniquement.
- L'accord de remise en différée entre HP et le Participant est exécuté par l'acceptation par le Participant des conditions générales au cours du processus d'enregistrement sur la page web du Programme hp.com/go/latex-800-tradein.
- Les produits HP achetés en dehors du Canada ne sont pas autorisés à participer.
- Le présent programme peut être combiné avec les promotions de rabais instantanés HP, et ne peut PAS être combiné avec d'autres offres de rabais HP telles que les rabais liés à l'éducation, les prix de gros et les rabais de volume. Les offres de lettres d'intention ou les offres spéciales de salons professionnels ne peuvent être combinées, sauf autorisation expresse de HP.
- Le programme n'est pas valable si les produits HP sont loués ou donnés à un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cadre d'accords de placement gérés par les installations.
- La présente promotion est un échange un pour un seulement.
- La totalité de l'imprimante échangée ne sera pas retournée à HP. Le Client ou le Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada/Revendeur contractuel spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada doit prouver qu'il était propriétaire d'une unité de reprise admissible. Le Client ou le Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada/Revendeur contractuel spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada devra également renvoyer la carte contrôleur d'impression principale de l'unité de reprise pour recyclage.
- La promotion de la série d'imprimantes HP Latex 800 avril à juin 2024 n'est disponible que pour l'achat ou la location d'une ou de plusieurs nouvelles imprimantes admissibles par l'entremise d'un Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada ou d'un Revendeur contractuel spécialiste de

la production grand format autorisé par HP Canada et n'est valide qu'aux États-Unis. La promotion n'est pas valable pour les imprimantes remises à neuf, les imprimantes achetées/louées par le biais d'enchères sur Internet, ou auprès de tout autre revendeur non autorisé de produits HP.

- En soumettant le formulaire de demande de remboursement en ligne, vous gardez le titre légal du ou des produits de reprise, sans privilège ni intérêt de sécurité, et que vous avez le droit légal de transférer le ou les produits de reprise à HP. Vous devez disposer d'une preuve d'achat du ou des produits de reprise et la fournir à HP sur demande.
- Le présent Programme n'est pas ouvert aux employés de HP, à leurs agents, aux Revendeurs participants ou à toute personne liée au programme.
- Les participants dont il est prouvé qu'ils ont introduit des réclamations frauduleuses seront exclus. HP se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'égard de toute réclamation frauduleuse de ce type.
- Le paiement sera effectué lorsque HP aura constaté que le Participant s'est entièrement conformé aux présentes conditions générales et aux instructions associées.

D. Nouveaux produits HP admissibles

Reprise de la série d'imprimantes HP Latex 800 avril-juin 2024

Imprimantes éligibles pour la reprise :	Achetez/louez une nouvelle imprimante éligible :	Fournissez les éléments suivants de votre produit admissible pour la reprise :	Montant de la remise en différée admissible ¹ :
Toute imprimante ou solution d'impression et de découpe à solvant, écosolvant et UV de 54" à 63" de largeur. Toutes les imprimantes et solutions d'impression et de découpe Latex et résine de 54" de largeur et plus.	Imprimante HP Latex 800 W (3XD61A) Imprimante HP Latex 800 (Y0U21A)	Carte contrôleur d'impression principale	5 500\$
Toute imprimante ou solution d'impression et de découpe à solvant ou écosolvant de 64" de largeur et plus.	Imprimante HP Latex 800 W (3XD61A) Imprimante HP Latex 800 (Y0U21A)	Carte contrôleur d'impression principale	6 500\$
Toute imprimante ou solution d'impression et de découpe UV ou UV gel de 64" de largeur et plus.	Imprimante HP Latex 800 W (3XD61A) Imprimante HP Latex 800 (Y0U21A)	Carte contrôleur d'impression principale	8 000\$

CES TERMES SONT RÉGÉS PAR ET INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AUX LOIS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO ET AUX LOIS DU CANADA APPLICABLES EN SON SEIN, ET AUCUN CONFLIT DE LOIS, DISPOSITIONS D'UNE QUELCONQUE JURIDICTION NE S'APPLIQUERONT À CES TERMES. EN ACCEPTANT LES TERMES. Sans limiter ce qui précède, chacune des parties de manière irrévocable et inconditionnelle : (a) convient que toute action en justice ou autre procédure légale découlant de ou liée à cet accord ou à toute transaction en vertu de celui-ci doit être portée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, dans la ville de Toronto; (b) consent à la compétence exclusive de chacun de ces tribunaux dans toute action, poursuite ou procédure en question; (c) renonce à toute objection qu'elle pourrait avoir à la compétence territoriale de toute telle action, poursuite ou procédure devant l'un de ces tribunaux ; et (d) renonce à tout droit qu'elle pourrait avoir d'invoquer le moyen de défense de forum non conveniens dans toute telle action, poursuite ou procédure.

¹ Offre valable uniquement au Canada auprès d'un Revendeur commercial spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada ou d'un Revendeur contractuel spécialiste de la production grand format autorisé par HP Canada. Remise en différée par la poste disponible pour les achats admissibles effectués entre le 1er avril et 30 juin 2024. Toutes les réclamations et les preuves d'achat doivent être soumises avant le 31 juillet 2024. Le retour de la carte contrôleur d'impression principale échangée doit également être effectué avant le 31 août 2024. L'offre est soumise à la disponibilité des produits; la présente promotion est valable jusqu'à épuisement des stocks. Des restrictions supplémentaires s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit, le taxe ou le restreint. Pour obtenir un formulaire de réclamation, visitez le site hp.com/go/latex-800-tradein. Les unités de démonstration des concessionnaires, les unités de démonstration des salons et toutes les unités de grande envergure des utilisateurs finaux ne sont pas admissibles.

© Copyright 2024 HP Canada Co. L'information contenue dans le présent document est sujette à changement sans préavis. Les seules garanties pour les produits et services HP sont énoncées dans les déclarations de garantie expresse accompagnant ces produits et services. Rien ici ne doit être interprété comme constituant une garantie supplémentaire.

HP ne sera pas responsable des erreurs techniques ou rédactionnelles ou des omissions contenues dans le présent document.